



# la coulée vive, chemin curieux des monts d'Ardèche

*Jaujac, domaine de Rochemure, fin XIX<sup>ème</sup>*

Le jardinier du domaine a soudainement disparu.

Botaniste et agronome à ses heures, on le disait savant et aussi un peu original.

On l'a vu fort agité ces derniers temps, parcourant le domaine de jour comme de nuit,


observant la moindre plantule, écoutant la terre et l'eau comme animé  
par quelque quête secrète.

Depuis le village, on l'a entendu crier «j'ai trouvé»...

Puis plus rien.

Que lui est-il arrivé ?

Pour percer le secret  
du jardinier de Rochemure,  
laissez-vous guider par son mystérieux  
fil rouge et découvrez ses différents  
postes d'observation.

 poste d'observation  
du jardinier

vous êtes ici

## Recommandations

Être bien chaussé.

Prévoir de l'eau et un chapeau en période de forte chaleur.

Veiller à la sécurité des enfants. Ils sont placés sous votre responsabilité.

Seuls les abords de la Maison du Parc sont accessibles aux PMR.

**Pour vous guider, un fil rouge ponctue le parcours de 3 km.**

La coulée vive permet de découvrir  
les milieux, les activités et les  
éléments remarquables.

C'est également une invitation  
à un voyage dans le temps

au cœur des enjeux  
actuels traités par le  
parc naturel régional  
des Monts d'Ardèche.

## être respectueux de la nature et des habitants !

Le patrimoine des Monts d'Ardèche est riche mais fragile.

Merci de respecter quelques règles simples durant la pratique de vos activités.



Ne laissez pas de traces de votre passage  
dans la nature.



Ne cueillez pas n'importe quoi.  
Informez-vous sur les espèces  
de fleurs protégées.



Respectez les cultures et les propriétés  
agricoles : refermez les barrières  
après votre passage.



Veillez à ne pas déranger les animaux  
sauvages et contrôlez vos animaux  
domestiques.



Adaptez votre comportement aux risques  
d'incendie : pas de feu, ni de mégots  
incandescents.



Respectez les milieux aquatiques.  
L'eau est le bien commun de tous :  
hommes, animaux et plantes.



Empruntez les sentiers. Vous éviterez ainsi  
de déranger les animaux et de dégrader  
les milieux naturels.



Respectez les équipements installés  
pour le confort de votre découverte  
et signalez les dégradations constatées.



Le camping sauvage n'est pas autorisé  
sur le domaine.